



COMMUNIQUE DE PRESSE 24-02-2012

## BATIMENTS SCOLAIRES : PRESERVER LE FINANCEMENT EN CES TEMPS DE CRISE

*Les banques ne prêtent plus aux écoles aux conditions prévues par la convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles aux institutions financières. Si à court terme les écoles peuvent solliciter des crédits-pont, à long terme il faudra soit renégocier cette convention soit autoriser formellement les écoles à contracter directement avec les banques sur base d'un appel d'offres, et ce, dans l'esprit de la loi sur les marchés publics.*

### PROBLEME

Les banques ne prêtent plus aux écoles aux conditions prévues par la convention qui lie le secteur à la fédération Wallonie-Bruxelles. Or, pour des travaux de rénovation par exemple, les établissements peuvent contracter un emprunt auprès du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires. Ce Fonds met à disposition des écoles subventionnées (officiel subventionné et enseignement libre) des capacités d'emprunts. Ces emprunts sont garantis dans le cadre de cette convention. Les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre remboursent, outre le capital, 1,25% d'intérêt, le reste de la charge en intérêt est subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or cette convention n'est plus appliquée à ce jour.

### COURT TERME

Une solution temporaire a été dégagée par le Fonds de garantie avec l'aval du ministre en charge des bâtiments scolaires Jean-Marc Nollet : L'octroi de crédits-pont avec subvention en intérêt et garantie à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### DEUX OPTIONS

Pour le SeGEC, Secrétariat général de l'enseignement catholique, il importe que l'autorité publique décide :

1. soit de renégocier la convention qui la lie au secteur bancaire
2. soit d'autoriser formellement les écoles à contracter directement avec les banques sur base d'un appel d'offres, et ce, dans l'esprit de la loi sur les marchés publics

Service Communication – SeGEC  
Conrad van de Werve 0477/ 877 444  
Bureau 107 - Avenue E. Mounier, 100 - 1200 Bruxelles  
Tél: 00 32 (0)2 / 256 70 30 - Fax: 00 32 (0)2 / 256 70 03